

Commune d'Allemond

Mairie - 5 chemin des Faures - 38114 Allemond - Tél : 04.76.80.70.30 - Fax : 04.76.80.76.47 -
e-mail : mairie@allemond.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N° 2026/02

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code du Commerce ;

VU les lois et les instructions sur les voiries publiques ;

VU le Code Pénal ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal pour l'année 2026 ;

VU l'arrêté municipal n°2024/56 portant réglementation d'occupation temporaire du domaine public en date du 18 septembre 2024 ;

VU la demande du 27 décembre 2025 par laquelle **Monsieur Benjamin UBAUD**, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce pour l'année 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Benjamin UBAUD (pour le compte de « PIZZA DELLA FAMIGLIA ») est autorisé à occuper 9 m² du parking « Les Planteys », tous les jeudis soir, de 17h00 à 23h00, en vue en vue d'exercer son commerce ambulant : camion aménagé pour la vente de pizzas à emporter.

Une vérification pourra être réalisée par un agent assermenté.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite.

ARTICLE 3 :

Le permissionnaire s'acquittera des redevances fixées annuellement par le Conseil Municipal.

Pour ce type d'autorisation, est concernée la redevance E2.

Le règlement devra être établi avant le 31 janvier 2026.

Leur non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

ARTICLE 4 :

La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est alors à adresser au Maire et fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

ARTICLE 5 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

ARTICLE 6 :

Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

ARTICLE 7 :

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnités, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Maire, le Gardien de Police Municipale, Monsieur le responsable des services techniques municipaux, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bourg d'Oisans et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, les demandeurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu indiqué à l'article 1 par le permissionnaire.

ARTICLE 10 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Allemond, le 6 janvier 2026

Le Maire,


Alain GINIES



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administrative de Grenoble dans les 2 mois à partir de sa publication.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



**Berger
Levrault**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE ALLEMONT

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **AR_ODP_2026_02**
Objet : **AR ODP 2026 02 PIZZA DELLA FAMIGLIA**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-01-06 00:00:00+01**
Nature de l'acte : **Actes réglementaires**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **3.6 - Autres actes de gestion du domaine prive**
Identifiant unique : **038-213800055-20260106-AR_ODP_2026_02-AR**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-213800055-20260106-AR_ODP_2026_02-AR-1-1_0.xml	text/xml	865 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : AR_ODP_2026_02.pdf Nom métier : 99_AR-038-213800055-20260106-AR_ODP_2026_02-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	762 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 janvier 2026 à 11h45min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 janvier 2026 à 11h45min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 janvier 2026 à 11h46min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 janvier 2026 à 11h46min07s	Reçu par le MI le 2026-01-09